



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PLAN VÉLO





En devenant Première ministre, j'ai fixé une ambition : que chaque Français puisse avoir accès à une mobilité propre pour ses déplacements.

Le vélo jouera un rôle central dans cet objectif et sera un des ressorts de notre transition écologique. Mais les bénéfices du vélo ne s'arrêtent pas là : promouvoir le vélo est en enjeu pour la santé, pour la pratique sportive et pour notre économie.

Il y a 4 ans, comme ministre des Transports, j'ai lancé un plan vélo pour promouvoir toutes les mobilités actives et faire du vélo un moyen de transport à part entière pour les déplacements du quotidien. Surtout, pour la première fois, nous avons mis des moyens concrets en face de nos ambitions avec un fonds de 500 millions d'euros.

4 ans plus tard, les résultats sont là :

- des aides ont été mises en place pour l'achat et la réparation de vélos, grâce auxquelles le vélo est le moyen de transport le plus vendu, 2,7 millions en 2021 ;
- 14 000 km de pistes cyclables ont été construits et on compte 40% d'infrastructures cyclables en plus par rapport à fin 2017 ;
- la fréquentation des itinéraires vélos a augmenté de 33% par rapport à 2019 ;
- 160 000 enfants en primaire ont été formés au Savoir rouler à vélo ;
- près de 4 millions de vélos ont été inscrits dans le nouveau registre national d'immatriculation, permettant de lutter efficacement contre le recel et le vol.

Ce succès nous pousse à redoubler d'efforts. Nous devons continuer à rendre le vélo accessible à chaque Français, en ville comme dans la ruralité.

Aussi, je lance aujourd'hui un nouveau plan vélo.

Nous allons continuer à investir massivement dans les infrastructures cyclables. Le fonds de mobilité active, créé par le premier plan vélo, sera renouvelé et doté de 250 millions d'euros pour l'année 2023. Nous avancerons en lien étroit avec les collectivités.

Nous ferons émerger une filière du vélo, de l'assemblage au recyclage, en passant par la réparation et les services. Nous reconduirons les aides à l'achat qui avaient été renforcées cet été, nous créerons un label France vélo qui fera la promotion de critères sociaux et environnementaux et nous ferons en sorte d'assembler 1 million de vélos par an.

L'éducation permet de promouvoir la pratique cycliste et de renforcer la sécurité sur la route. Nous généraliserons le Savoir rouler à vélo pour former l'intégralité d'une classe d'âge, soit plus de 800 000 enfants chaque année.

Nous devons, enfin, faire des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 un levier majeur en faveur de la pratique du cyclisme dans notre pays. Le cyclisme est aussi une question de santé et d'inclusion.

Je veillerai personnellement à la mise en œuvre de ce plan à travers un comité inter-ministériel du vélo et des mobilités actives.

Grâce à lui, nous ferons de grands pas vers notre objectif : le vélo partout, le vélo pour tous.



Élisabeth Borne
Première ministre

Lancé il y a 4 ans à Angers, le plan vélo est un outil précieux au service de la transition écologique. 250 millions d'euros pour l'année 2023 est un investissement fort de l'État.

Ce plan témoigne de notre volonté d'accélérer la pratique des mobilités douces et permet aux collectivités de se doter d'infrastructures de qualité pour favoriser la pratique du vélo.

Christophe Béchu

Ministre de la Transition écologique
et de la Cohésion des territoires

Notre objectif est simple, faire du vélo un vrai moyen de transport. 4 ans après le lancement du premier plan, le vélo est devenu un transport clé pour une grande partie des Français. Nous allons continuer à lever tous les freins pour que le vélo soit présent dans nos déplacements du quotidien, sur tout le territoire. Pour cela, l'État s'engage à rendre le vélo accessible à tous les Français et en faire une alternative crédible et attractive à la voiture individuelle pour les déplacements de proximité.

Clément Beaune

Ministre délégué chargé des Transports

LE PLAN VÉLO ET MOBILITÉS ACTIVES : 4 ANS D'ACTION

En 2018, le Gouvernement lançait le plan national Vélo et mobilités actives, dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités (LOM), qui transforme en profondeur la politique des mobilités afin de rendre les transports du quotidien à la fois plus pratiques, moins coûteux et plus durables.

4 ans plus tard, la dynamique en faveur du vélo est plus que positive et sa pratique suscite l'adhésion d'une large majorité de citoyens.

Le contexte actuel et les priorités gouvernementales en matière de sobriété énergétique et de lutte contre le changement climatique constituent l'opportunité de poursuivre et d'accélérer le développement du vélo et de la marche pour les rendre accessibles à toutes et tous et partout sur le territoire pour les déplacements du quotidien.

LES 4 MESURES PHARES

DU PLAN NATIONAL VÉLO ET MOBILITÉS ACTIVES

Le fonds mobilités actives. Depuis 2018, 410 millions d'euros ont été investis afin de soutenir, accélérer et amplifier les projets de création d'axes cyclables au sein des collectivités. Sous la forme d'appels à projets, il cible les discontinuités d'itinéraires, la réalisation d'itinéraires sécurisés et la pérennisation de pistes de transition.

Le forfait mobilités durables : il permet aux employeurs privés et publics de prendre en charge les frais de déplacement de leurs salariés sur leur trajet domicile-travail effectué à vélo, en covoiturage ou à l'aide d'autres services de mobilité partagée (véhicules en autopartage, engins de déplacement personnels...).

Le marquage obligatoire des vélos avec un identifiant apparent sur le cadre des vélos vendus neufs ou d'occasion afin de mieux lutter contre le vol, un des principaux freins au développement du vélo.

Le Savoir rouler à vélo : programme multipartenarial permettant à tous les enfants entrant au collège de maîtriser la pratique du vélo en autonomie dans les conditions réelles de circulation.

LE DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES :

DES AMÉNAGEMENTS PLUS NOMBREUX ET PLUS ADAPTÉS





Au cours de ces quatre dernières années, 22 000 kilomètres d'aménagements cyclables ont été créés, dont 16 000 de pistes cyclables et voies vertes sur l'ensemble du territoire, soit une augmentation de 40% depuis fin 2017.

En kilomètres	2017	2018	2019	2020	2021	juin 2022
Aménagements cyclables	54 400	57 800	62 900	69 000	73 730	76 094
dont pistes cyclables et voies vertes	40 200	43 100	46 800	51 150	54 110	55 823

source : aménagements-cyclables.fr

UNE PRATIQUE ET UNE CULTURE DU VÉLO EN FORTE PROGRESSION

Le plan Vélo et mobilités actives a également permis d'instaurer une véritable culture du vélo, particulièrement en milieu urbain.

-  Une **fréquentation des aménagements cyclables** en forte progression : +33% de fréquentation des itinéraires vélos depuis 2019.
-  Un **boom des achats de vélos**, en particulier des vélos à assistance électrique (VAE). Depuis 2018, on dénombre 10,8 millions de vélos vendus, dont 1,9 de VAE pour 6,6 millions d'euros d'aides à l'achat versées.
-  Près de 160 000 enfants du primaire désormais autonomes sur la route grâce au programme **Savoir rouler à vélo**.
-  Et la généralisation du **marquage des vélos** permettant de lutter contre le vol, le recel et la revente illicite des vélos. Depuis le 1^{er} janvier 2021, tous les vélos vendus neufs en France ont un numéro d'identification qui permet, lorsque le vélo est retrouvé après un vol, de contacter le propriétaire. 3 millions de vélos sont déjà inscrits.

Des actions qui se poursuivent dès à présent

- L'Ademe dévoile aujourd'hui les 192 nouveaux lauréats du programme Avelo 2. Doté de 25 millions d'euros, il accompagne déjà 248 territoires peu et moyennement denses dans la définition et la mise en œuvre de leur politique cyclable. Avec le programme précédent Avelo1 ce sont plus de 660 communes, intercommunalités, départements qui vont progressivement devenir cyclables.
La carte des lauréats :
umap.openstreetmap.fr/fr/map/laureats-programme-avelo-1-et-2-v2_807266
- Pour la première fois, dans le cadre du plan Destination France, les acteurs du tourisme à vélo vont bénéficier d'une aide pour mieux accueillir les cyclistes. L'Ademe lance dans quelques jours un appel à projets Développer le vélotourisme. 6 millions d'euros vont permettre de soutenir l'effort d'investissement des offices de tourisme, sites touristiques et VNF pour faire labelliser leurs sites Accueil vélo, d'accompagner les acteurs publics dans la création d'aires de service vélo le long d'itinéraires cyclables et d'aider les comités d'itinéraires de véloroutes.
Pour en savoir plus :
developper-velotourisme.ademe.fr
- Un guide Stationnement des vélos dans les constructions – dimension et caractéristique est publié ce jour à destination des collectivités locales, architectes, copropriétés, promoteurs pour que les nouveaux bâtiments et les anciens accompagnent les nouveaux usages et offrent le meilleur service aux cyclistes.
Lien vers le guide
www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/LBV%2017-09-%20VF-V%C3%A9lo%20Stat.pdf

PASSER À LA VITESSE SUPÉRIEURE

Aujourd'hui plus du tiers de nos déplacements, quel que soit le type de territoire en France, font entre 1 et 5 km. Et environ la moitié des déplacements en voiture font moins de 5 km.

Le potentiel du vélo et de la marche est ainsi loin d'être anecdotique. Un usage plus important du vélo et de la marche a des conséquences importantes pour l'environnement, car ces modes de transports sont les seuls à n'émettre aucun gaz à effet de serre.

Pour rendre possible un usage plus important du vélo dans les déplacements du quotidien, il est nécessaire de continuer à bâtir un « système vélo » qui doit permettre à toutes et tous de pouvoir utiliser son vélo facilement, de façon sûre, d'un bout à l'autre du parcours d'un cycliste, par :

l'apprentissage du vélo dès le plus jeune âge et tout au long de la vie ;

un réseau cyclable continu et adapté aux spécificités locales ;

des emplacements de stationnement sécurisé au domicile, dans les lieux de destination du quotidien (bureaux, commerces, établissements scolaires) et à proximité des pôles d'échanges multimodaux (gares, tramways, métros, etc.) permettant de passer facilement du vélo aux autres modes de transport, notamment les transports collectifs ;

des services d'achat, de location ou de réparation de tous types de vélo ;

une filière économique française pour permettre la création d'emplois, l'innovation et le tourisme.

Fort du succès du plan Vélo et mobilités actives, un nouveau plan est lancé afin de redoubler d'effort pour définitivement inscrire le vélo dans le quotidien de tous les Français.

UNE GOUVERNANCE RENFORCÉE

La politique en faveur des mobilités actives lancée est ambitieuse et adopte une logique transversale forte. Sous le pilotage de la Première ministre, **un comité interministériel du vélo et des mobilités actives** est mis en place et réunira l'ensemble des ministres concernés.

Le premier comité interministériel du vélo et des mobilités actives se réunira **à l'automne prochain** pour présenter l'ensemble des mesures du plan vélo et mobilités actives. Il se réunira ensuite tous les 6 mois pour suivre l'avancée du plan.

NOS PRIORITÉS 2022-2027

Le plan vélo et mobilités actives 2022-2027 poursuit trois objectifs principaux.

1. Faire du vélo et de la marche une alternative attractive à la voiture individuelle pour les déplacements de proximité et combiné aux transports collectifs pour les déplacements de plus longues distances.



Priorité au développement des infrastructures cyclables

Nous allons reconduire le fonds mobilités actives et l'inscrire dans une logique de contractualisation avec les collectivités, pour s'assurer que nos investissements sont ciblés et efficaces. Il sera doté de 250 millions d'euros pour l'année 2023 ; 200 millions d'euros seront dédiés aux infrastructures et 50 millions d'euros pour le stationnement, essentiel pour la sécurité des équipements.



Priorité à la sécurité

Nous renforcerons la sécurité des cyclistes, à travers les infrastructures et la prise en compte du vélo dans l'espace public.

Nous protégerons aussi les équipements, en prolongeant notamment les efforts que nous avons mis en œuvre dans le quinquennat précédent qui ont permis le marquage et l'inscription au registre national d'immatriculation de 3,7 millions de vélos.



Priorité aux déplacements du quotidien

Nous poursuivrons le déploiement du forfait mobilité durable, renforcé à l'été, et nous ferons de l'État un employeur exemplaire en matière de mesures en faveur du vélo. Nous reconduirons les aides à l'achat que nous avons déjà renforcées avant l'été, parmi les aides au pouvoir d'achat.

2. Faire du vélo un levier pour notre économie en accompagnant l'écosystème des acteurs français.

Priorité à l'accompagnement d'une filière industrielle

Nous allons accompagner la création d'une véritable filière, qui va de l'assemblage au recyclage, en passant par la réparation et les services. Nous accompagnerons les États généraux des acteurs du vélo, encouragerons la recherche et l'innovation et développerons les formations adéquates pour répondre aux nouveaux usages et besoins.

2,7 millions de vélos ont été vendus en 2021 en France, c'est de loin le moyen de transport le plus vendu ; 800 000 assemblés en France : nous voulons porter ce chiffre à 1 million par an.

Nous allons aussi créer un label France vélo, comprenant des critères sociaux et environnementaux permettant de mettre en avant notre filière.

Nous poursuivrons les projets de développement du vélotourisme pour faire de la France la première destination mondiale du vélotourisme en 2030.

3. Rendre le vélo accessible à toutes et tous, dès le plus jeune âge et tout au long de la vie.

Priorité à l'apprentissage

Le Savoir rouler à vélo, dont l'objectif est d'inscrire le vélo comme savoir fondamental pour les élèves du primaire, a permis de former 160 000 enfants depuis sa mise en place ; nous voulons porter ce chiffre à l'intégralité d'une classe d'âge, soit plus de 800 000 enfants chaque année.

Priorité à la santé

Nous souhaitons placer la promotion des mobilités actives et les solutions de vélos adaptés au cœur des politiques de santé publique dans une logique de prévention, notamment dans la lutte contre la perte d'autonomie.



Rendez-vous en 2024 !

L'ambition collective est d'offrir des Jeux olympiques et paralympiques cyclables et à héritage, utiles au territoire et à la population.

L'État soutient la création des voies cyclables olympiques sécurisées pour que tous les sites franciliens soient accessibles en vélo.

L'État va renforcer son soutien pour permettre des stationnements sur tous les sites olympiques.

CONTACTS PRESSE

Service presse d'Élisabeth Borne,

Première ministre,

Tél : 01 42 75 50 78/79

Mél : communication@pm.gouv.fr

Service presse de Christophe Béchu,

ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

Tél : 01 40 81 78 31

Mél : communication.mtct@ecologie-territoires.gouv.fr

Service presse de Clément Beaune,

ministre délégué auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargé des Transports

Tél : 01 40 81 12 28

Mél : presse.mt@transports.gouv.fr



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*